

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET,  
M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**14 - LOTISSEMENT DE LEGUGNON : DECISION MODIFICATIVE N° 1 ET CLOTURE**

Madame Maylis DEL PIANTA expose que, par délibération en date du 6 novembre 2014, le Conseil Municipal décidait la création d'un budget annexe pour la réalisation du lotissement de Légugnon.

Les opérations concernant ce lotissement étant achevées, il convient d'adopter une décision modificative pour permettre la passation des écritures de clôture par l'inscription des crédits ci-après :

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Chap	Art.	Libellés	Crédits
011	605	Achat équipement, matériel et travaux	102,53
65	6522	Reversement excédent	- 102,61
	65888	Autres	0,08
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### Recettes

<b>Total</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

Il est précisé que les comptes laissent apparaître un excédent de 8.136,87 €. Cet excédent sera reversé au budget principal par la réalisation des écritures suivantes :

- Budget annexe Lotissement de Légugnon :  
Compte 6522 - Reversement de l'excédent des budgets annexes : 8.136,87 €
- Budget principal :  
Compte 7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif : 8.136,87 €

Ainsi, ce budget pourra être clôturé avec effet au 31 décembre 2019.

Enfin, pour respecter le principe d'unité, le compte administratif et le compte de gestion seront approuvés en 2020 avec l'ensemble des budgets de la collectivité.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2019 pour le budget annexe du lotissement de Légugnon telle que détaillée ci-avant,
- **DIT** que l'excédent dégagé par ce budget annexe sera reversé au budget principal,
- **APPROUVE** la clôture du budget annexe du Lotissement de Légugnon au 31 décembre 2019,
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de TVA à compter de cette date,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités consécutives à cette clôture.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2019.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

  
**Hervé LUCBÉREILH**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/09/2019